



AIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE UNITÉ BOULEVARD SAINT-LAURENT 1

Avenue du Mont-Royal



Rue Milton

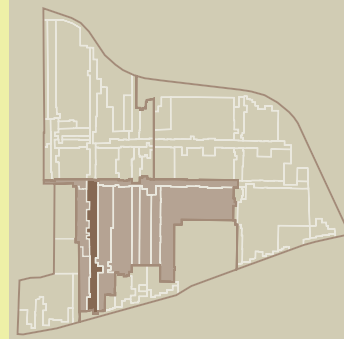
PRÉSERVER LE CACHET
DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal 

CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Lors de son ouverture, en 1717, le chemin Saint-Laurent était le seul parcours à traverser, du sud vers le nord, le territoire du futur arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il permettait de rejoindre les villages situés au nord de l'île de Montréal, ainsi que ceux de l'île Jésus. La première phase de développement des terres adjacentes au boulevard Saint-Laurent est reliée à sa fonction de transit. Plusieurs voyageurs s'arrêtent pour la nuit dans les hôtels qui y sont implantés.

Pendant la période de développement des villages ouvriers, un poste de péage situé un peu au nord de l'avenue du Mont-Royal accentuera le développement commercial dans la partie sud. Puis, en 1864, la mise en service du tramway hippomobile favorisera le développement résidentiel sur les terres adjacentes et, du même coup, la présence commerciale et industrielle sur le boulevard. Les premières maisons en bois auront tôt fait d'être remplacées par des immeubles plus importants en brique d'argile. Le noyau commercial était alors situé à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Rachel, où se trouvait le marché. Cet emplacement correspond à celui de l'actuel parc des Amériques.

TISSU URBAIN

Les ilots

Cette unité de paysage est composée d'ilots sans ruelle, sauf du côté ouest du boulevard Saint-Laurent entre l'avenue Duluth et la rue Prince-Arthur. Les rues Clark et Saint-Dominique jouent à plusieurs endroits le rôle de voie de service. L'orientation dominante des bâtiments est vers le boulevard Saint-Laurent.

Le parcellaire

La parcelle type de cette unité de paysage est résidentielle et de forme allongée. Ses dimensions varient de 6 à 8 mètres en largeur et de 17 à 30 mètres en profondeur. Cependant, plusieurs bâtiments occupent plus d'une parcelle et certaines parcelles ont été fusionnées, de sorte que le parcellaire actuel est de taille diversifiée.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE RECU AVANT : aucune.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : régulier.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : aucun bâtiment annexe en fond de cour, mais plusieurs bâtiments occupent près de 100 % de la superficie du lot.

Les aménagements extérieurs

Aménagements paysagers principalement constitués de plantations à même l'espace public en raison de l'absence de marge de recul avant ou latérale.

UNITÉ DE PAYSAGE

2.2 BOULEVARD SAINT-LAURENT 1



BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : immeuble à vocation mixte (type 6) et immeuble commercial (type 7).

La volumétrie

FORME DU PLAN : rectangulaire pour la plupart, occupant souvent près de 100 % du lot.

LARGEUR : bâtiments de même largeur que celle des parcelles sur lesquelles ils sont implantés.

Plusieurs bâtiments sont cependant implantés sur plusieurs parcelles, fusionnées ou non, ce qui permet d'atteindre des largeurs beaucoup plus grandes.

HAUTEUR : 3 étages (dominant), bâtiments en hauteur pouvant atteindre jusqu'à 13 étages (rare), aucune surélévation des rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol.

TOITURE : toit plat (dominant), fausse mansarde (rare).

BALCON ET SAILLIE : pas de balcons et peu de fenêtres en saillie. Le cas échéant, les fenêtres en saillie se retrouvent seulement aux niveaux supérieurs et non au rez-de-chaussée.

Les matériaux de revêtement

CORPS : pierre de taille et brique d'argile de couleur rouge, brune ou beige.

TOITURE : en fausse mansarde avec revêtement d'ardoise ou de métal.

ESCALIER ET BALCON : aucun.

Le traitement des façades

SOCLE : Le traitement architectural du socle inclut tout le rez-de-chaussée. Cet étage composé de larges vitrines est généralement surmonté d'une corniche moulurée en bois et(ou) d'une enseigne. Les corniches de séparation du rez-de-chaussée et de l'étage tendent à ne pas être restaurées lorsqu'elles se dégradent en raison du vieillissement. Elles sont plutôt remplacées par des enseignes ou des corniches sans moulures en bois qui forment une boîte de protection.

CORPS : composition symétrique à nombre de travées variable selon la largeur du bâtiment et les proportions des ouvertures, celles-ci formant toutefois des alignements verticaux et horizontaux. Sur les bâtiments en pierre, l'organisation verticale de la façade est accentuée par des bandeaux de pierre de type pilastre entre les ouvertures ou groupes d'ouvertures.

COURONNEMENT : parapet à fronton ou corniche moulurée avec corbeau, les deux pouvant être présents sur un même bâtiment. Les bâtiments avec toiture en fausse mansarde possèdent souvent des lucarnes à fronton dans l'alignement des ouvertures.

Les ouvertures

Traitement des fenêtres très varié d'un bâtiment à l'autre relativement aux types, formes, dimensions et proportions.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : Lorsque la façade principale est en brique d'argile, la façade latérale l'est également. Lorsque la façade principale est en pierre, le matériau de revêtement est de la brique d'argile mais la pierre peut être conservée sur les deux premiers mètres de la façade latérale.

FAÇADE LATÉRALE : composition asymétrique avec un nombre de travées variable, ouvertures disposées en alignements verticaux et horizontaux à l'exclusion, parfois, de celles du rez-de-chaussée.

À quelques intersections, les coins sont tronqués mais il ne s'agit pas d'une caractéristique dominante. Le prolongement des vitrines sur la façade latérale peut se poursuivre sur toute la profondeur du bâtiment mais se limite généralement à environ 2 mètres.

UNITÉ DE PAYSAGE

2.2 BOULEVARD SAINT-LAURENT 1



VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances fédérales

Le boulevard Saint-Laurent a été déclaré, du Vieux Port à la rue Jean-Talon, arrondissement historique d'intérêt national en 1996 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

3590, boulevard Saint-Laurent

Ancienne Dominion Bank

3628-3658, boulevard Saint-Laurent

Édifice Préfontaine

3660-3712, boulevard Saint-Laurent

Baxter Block

3950, boulevard Saint-Laurent

Bain Schubert

3973-3985, boulevard Saint-Laurent

Copper Building

4040-4060, boulevard Saint-Laurent

Vineberg Building

4232-4234, boulevard Saint-Laurent

Édifice Pauzé

4236-4238, boulevard Saint-Laurent

Édifice de la City House Furnishing

4465-4467, boulevard Saint-Laurent

Ancienne Banque d'épargne

Principaux éléments à retenir

Les nombreuses transformations et substitutions des bâtiments du boulevard Saint-Laurent ont mené à la formation d'un ensemble architectural varié où les styles des bâtiments anciens et plus récents se mélangent.

Dans cette unité de paysage, on distingue aisément la différence entre les bâtiments du type mixte avec rez-de-chaussée commercial et du type immeuble commercial. Les immeubles commerciaux sont marqués par un socle sur le premier mètre du mur de la façade et ne possèdent généralement pas de corniche entre le rez-de-chaussée et le premier niveau. Si une corniche démarque la base, elle se retrouve généralement entre le deuxième et le troisième niveau. De plus, ces bâtiments présentent un traitement de la façade latérale similaire à celui de la façade avant.

UNITÉ DE PAYSAGE

2.2 BOULEVARD SAINT-LAURENT 1



**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau